

(1)

( N° 110. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 5 AVRIL 1878.

---

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DES CHAMBRES LÉGISLATIVES (1).

---

### AMENDEMENT.

---

J'ai l'honneur de présenter l'amendement suivant :

#### FLANDRE OCCIDENTALE.

Arrondissement d'Ostende, 1 représentant ;  
— — 1 sénateur.  
— de Dixmude, 1 représentant.  
— de Furnes, 1 représentant.

Ces deux derniers arrondissements éliront ensemble un sénateur ; le bureau principal est établi à Furnes.

Au lieu de dire :

Arrondissement de Dixmude, 1 représentant ;  
— — 1 sénateur.  
— de Furnes, 1 représentant.  
— d'Ostende, 1 représentant.

Ces deux derniers arrondissements éliront ensemble un sénateur ; le bureau principal est établi à Furnes.

JEAN VAN ISEGHEM.

---

(1) Projet de loi, n° 6.  
Rapport, n° 71.  
Amendements, n° 109.